



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 juillet 2014  
Français  
Original : anglais/arabe/espagnol/  
français/russe

**Soixante-neuvième session**  
Point 97 bb) de la liste préliminaire\*  
**Désarmement général et complet**

## Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire

### Rapport du Secrétaire général

#### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Réponses reçues des États . . . . .	3
Australie . . . . .	3
Autriche . . . . .	4
Burkina Faso . . . . .	5
Canada . . . . .	5
Costa Rica . . . . .	6
Cuba . . . . .	7
Danemark . . . . .	8
El Salvador . . . . .	9
France . . . . .	10
Géorgie . . . . .	10
Iraq . . . . .	12
Japon . . . . .	12
Libye . . . . .	13
Malaisie . . . . .	14

\* A/69/50.

14-57758 (F) 080814 080814



Merci de recycler 



Mexique .....	15
Norvège .....	16
Nouvelle-Zélande .....	16
Panama .....	17
Pays-Bas .....	18
Suisse .....	19
Ukraine .....	20

## I. Introduction

1. Le 5 décembre 2013, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/46, intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Aux paragraphes 6 à 8 de ladite résolution, l'Assemblée générale :

a) A demandé à tous les États Membres, aux organisations internationales et à la société civile de continuer d'enrichir les débats sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire au sein des organes de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent du désarmement et de la paix et la sécurité, compte tenu du rapport établi par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, et des propositions qu'il contient (A/68/514);

b) A engagé les États Membres, les organisations internationales et la société civile à tenir compte du rapport du Groupe de travail et des propositions qu'il contient dans les discussions qu'ils avaient dans le cadre d'autres instances qui s'occupent de questions humanitaires, sanitaires et environnementales et de questions relatives aux droits de l'homme et au développement;

c) A prié le Secrétaire général de prendre l'avis des États Membres sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, y compris sur les mesures qu'ils avaient déjà prises à cette fin, et de lui présenter un rapport sur la question à sa soixante-neuvième session.

2. Pour donner suite à cette demande, une note verbale a été adressée aux États Membres le 20 février 2014 pour les inviter à communiquer des informations à ce sujet. Les réponses reçues sont reproduites dans la section II ci-dessous. Les autres réponses reçues seront publiées sous forme d'additifs au présent rapport.

## II. Réponses reçues des États

### Australie

[Original : anglais]  
[30 mai 2014]

L'Australie a apporté une contribution active aux travaux menés par le Groupe de travail en 2013 et a appuyé la résolution 68/46 de l'Assemblée générale. Elle est arrivée à la conclusion que cet exercice avait donné des résultats utiles et a noté que la décision de constituer à nouveau le Groupe dans sa configuration actuelle n'avait pas été prise dans ladite résolution. L'Australie ne ferme pas la porte aux idées ou initiatives qui pourraient faire avancer à l'avenir les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, mais elle considère qu'en 2013, la démarche a été menée à sa conclusion logique.

## Autriche

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2014]

L'Autriche appuie toute démarche susceptible de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

L'Autriche compte parmi les pays à l'origine de la mise en place du Groupe de travail, créé en application de la résolution 67/56 de l'Assemblée générale. Elle considère que les travaux du Groupe et les résultats auxquels il a abouti sont un franc succès, et elle appuie le rapport de consensus du Groupe (A/68/514), qui est un point de départ constructif permettant de dégager des terrains d'entente et de trouver des solutions communes en vue de faire avancer la question.

L'Autriche appelle la communauté internationale à travailler concrètement à élaborer les éléments qui sont indispensables pour compléter le cadre juridique international existant aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, et à étudier les possibilités en vue d'intégrer ces éléments dans un ou plusieurs instruments.

L'Autriche appuie toutes les dispositions provisoires, qu'elles soient de nature pratique, politique ou juridique. Elles peuvent être unilatérales, bilatérales ou multilatérales, et contribuer à renforcer la confiance et la transparence. Cependant, elles ne sauraient remplacer les dispositions juridiques multilatérales requises.

Le désarmement nucléaire vise à instaurer un climat de sécurité partout dans le monde. L'intérêt de tous les États pour le désarmement nucléaire multilatéral est légitime. L'Autriche demande que le désarmement nucléaire multilatéral relève d'une démarche globale et mobilise tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les experts internationaux et régionaux, le milieu universitaire, les parlementaires et la société civile dans son ensemble. Les travaux de fond du Groupe de travail ont montré une fois de plus les avantages d'une démarche concertée et sans exclusive.

L'Autriche engage la communauté internationale à mettre à nouveau l'accent sur les incidences humanitaires et les risques liés aux armes nucléaires, sujets qui sous-tendent l'action collective menée sur la question du désarmement nucléaire, y compris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. L'Autriche est convaincue que ces débats contribuent à changer de manière décisive le discours sur le désarmement nucléaire, en l'axant sur l'humain et la sécurité commune et en accélérant le mouvement d'ensemble. L'Autriche a annoncé qu'elle accueillerait à Vienne, les 8 et 9 décembre 2014, la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

L'Autriche continue de promouvoir et d'appuyer l'organisation d'activités pédagogiques sur le désarmement et la non-prolifération, ainsi que d'événements politiques de haut niveau, tels que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire qui s'est tenue le 26 septembre 2013, le but étant de susciter une prise de conscience, à tous les niveaux, sur l'importance du désarmement nucléaire.

L'Autriche encourage les autres États à solliciter tous les acteurs qui peuvent jouer un rôle, y compris le milieu universitaire, les parlementaires et la société civile dans son ensemble, en vue de faire avancer le désarmement nucléaire.

## **Burkina Faso**

[Original : français]

[3 juillet 2014]

Le Burkina Faso se félicite des avancées notables qui ont été réalisées dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires adopté en 1968, à travers la création de zones exemptes d'armes nucléaires, le respect des normes relatives aux programmes nucléaires et les initiatives visant la suppression totale de l'armement nucléaire. Le Burkina Faso souscrit à la nécessité du respect des obligations découlant du Traité par tous les États.

Conformément au Traité, le Burkina Faso reconnaît le droit de tout État à accéder à la technologie nucléaire pour un usage pacifique. Dans le cadre de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement, notre pays a initié, avec l'aide de partenaires, plusieurs projets dont les résultats sont probants dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement. Nous sommes convaincus que l'exploitation judicieuse de l'énergie nucléaire peut contribuer à réduire la pauvreté.

Pour le Burkina Faso, il importe de continuer de renforcer la coopération entre les États afin de juguler de façon consensuelle les velléités de prolifération nucléaire à des fins militaires.

## **Canada**

[Original : anglais]

[12 juin 2014]

Le Canada est profondément préoccupé par les incidences humanitaires dévastatrices d'une possible explosion nucléaire. C'est cette préoccupation qui soutient les travaux qu'il mène et doit continuer de mener aux côtés de la communauté internationale pour mettre fin à la prolifération des armes nucléaires et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Dans cet esprit, le Canada continue de préconiser un désarmement nucléaire pragmatique et progressif, qui consiste à mettre fin à la prolifération des armes nucléaires, à réduire les stocks existants, puis à les éliminer irréversiblement. Les trois grands volets de cette entreprise sont, premièrement, la ratification universelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, associée à un respect total du système des garanties et de la vérification établi par l'Agence internationale de l'énergie atomique, le but étant de prévenir la prolifération des composants et de la technologie des armes nucléaires; deuxièmement, l'entrée en vigueur de l'ensemble du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, gage du respect de l'interdiction complète de tous les essais nucléaires; et troisièmement, la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, qui permettrait de vérifier le respect de l'interdiction de la production de matières fissiles. Cette démarche est le moyen le plus sûr et le plus réaliste de s'acquitter des

obligations énoncées à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Bien que ces éléments soient les pierres angulaires du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, ils ne devraient pas être mis en œuvre séparément, mais simultanément, et parallèlement à d'autres mesures visant à réduire le risque de recours aux armes nucléaires. Avec ses partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, le Canada a été le fer de lance d'un certain nombre de ces initiatives, notamment lorsqu'il s'agit de renforcer la transparence dans le domaine des armes nucléaires ou de réduire le rôle des armes nucléaires dans les doctrines militaires.

Enfin, il importe de reconnaître le rôle que jouent les armes nucléaires en matière de sécurité. Le désarmement doit être mené à bien sans que la stabilité internationale en soit compromise et dans le respect du principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Il ne peut se faire isolément et doit reposer sur l'assurance que tous les États parties respectent pleinement leurs obligations en matière de non-prolifération, y compris celles qui leur incombent au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ainsi, en s'obstinant à ne pas respecter ces obligations, la République islamique d'Iran et la République populaire démocratique de Corée sapent les efforts déployés par l'ensemble de la communauté internationale pour faire avancer le désarmement nucléaire multilatéral.

## **Costa Rica**

[Original : espagnol]

[4 juillet 2014]

Le Costa Rica considère que le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires constitue une excellente base à partir de laquelle recenser des éléments communs.

Il est capital que les États dotés d'armes nucléaires s'engagent sur les questions de désarmement nucléaire. Pour autant, ces États ne sont pas les seuls concernés par ces questions, étant donné que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires affectent l'humanité tout entière.

Le Costa Rica trouve que la proposition en faveur de la pose de jalons a recueilli un large soutien au sein du Groupe de travail. Cette méthode diffère de l'approche progressive, car elle demande uniquement que soient définis les éléments nécessaires pour parvenir au désarmement nucléaire. Ces jalons sont indépendants les uns des autres et ne sont pas liés chronologiquement.

En 2013, plusieurs événements ont été révélateurs de la paralysie des négociations sur le désarmement nucléaire. Parallèlement aux activités du Groupe de travail, une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire a été organisée. Il faudrait approfondir les questions examinées au cours de cette réunion pour dégager un consensus qui contribuerait à définir des points pouvant servir de base aux négociations. Par ailleurs, les conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires ont été l'occasion d'alerter l'opinion

publique sur les répercussions à court, à moyen et à long terme des explosions nucléaires.

En tant qu'État partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), le Costa Rica estime qu'il faut continuer à soutenir la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en s'inspirant par exemple de l'Amérique latine et des Caraïbes, où le processus a abouti, non pas aussitôt après l'adoption du Traité, mais seulement une fois que tous les pays ont eu le temps de mener à bien leurs procédures internes.

Il est impératif que la société civile participe pleinement à toute négociation future sur le désarmement nucléaire. Sa contribution est essentielle, tant pour le rôle que jouent les militants que pour le savoir qu'apportent les scientifiques et les universitaires.

Enfin, nous soutenons toutes les initiatives pédagogiques entreprises dans le domaine du désarmement nucléaire ainsi que la participation directe de groupes de jeunesse.

## **Cuba**

[Original : espagnol]  
[5 juin 2014]

Les armes nucléaires représentent une des menaces les plus graves pour la survie de l'humanité et la vie sur notre planète.

La grande majorité des États Membres de l'ONU, y compris Cuba, pense que la seule solution réaliste à ce problème est d'éradiquer et d'interdire complètement les armes nucléaires en adoptant une convention sur le désarmement nucléaire énonçant des mesures juridiquement contraignantes prévoyant l'élimination et l'interdiction totales de ces armes dans un délai donné.

Cuba considère qu'il est capital de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et s'engage à soutenir, dans ce cadre, l'adoption d'un instrument universel juridiquement contraignant visant l'interdiction générale et complète des armes nucléaires.

Tant que l'objectif primordial que constitue le désarmement nucléaire n'est pas atteint, il est urgent que les États dotés d'armes nucléaires signent un accord juridiquement contraignant qui les engage sans réserve à ne pas employer d'armes nucléaires et à ne pas menacer d'y avoir recours.

Cuba a participé aux activités du Groupe de travail à composition non limitée formé en application de la résolution 67/56 de l'Assemblée générale, et dont la mission consistait à élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Dans le cadre des activités de ce groupe de travail, Cuba a présenté, en juin 2013, un document de travail contenant 20 mesures concrètes destinées à faire accélérer la réalisation de l'objectif que constitue le désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés a présenté une proposition de calendrier pour la réduction progressive des armes nucléaires avant leur élimination et leur interdiction totales d'ici à 2025, que la communauté internationale devrait examiner.

Cuba souligne l'importance historique de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue le 26 septembre 2013. Il s'agit de la première réunion de cette nature dans l'histoire de l'ONU, et d'un pas en avant sur le chemin qu'il faudra obligatoirement parcourir pour parvenir au désarmement nucléaire. Cette date est désormais gravée dans l'histoire comme la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

L'incapacité à organiser, en 2012, une conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, malgré l'accord conclu en 2010 lors de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est préoccupante et injustifiable. Cuba demande instamment qu'une telle conférence soit organisée en 2014 sans plus tarder.

Cuba déplore que la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'est tenue en mai 2014, n'ait pas abouti à l'adoption de recommandations de fond. Cuba a proposé un nouveau plan d'action sur le désarmement nucléaire, qu'elle souhaite voir adopter lors de la Conférence de 2015.

## **Danemark**

[Original : anglais]

[29 mai 2014]

Le Danemark partage la frustration croissante qu'engendre l'absence, depuis plus de dix ans, d'avancées concrètes dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire en général, et dans les travaux menés à Genève par la Conférence du désarmement en particulier.

Face à ce constat, des initiatives ont été mises en place afin d'organiser, en marge de la Conférence, des débats au sein de formations provisoires, comme le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires (créé en application de la résolution 67/56 de l'Assemblée générale), ou le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de formuler des recommandations sur les éléments qui pourraient contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (créé en application de la résolution 67/53). Le Danemark accueille avec satisfaction et soutient ces initiatives visant à donner l'exemple et à créer une nouvelle dynamique.

Les activités menées par le Groupe de travail, qui ont pris fin en août 2013, se sont révélées positives et productives. Les États Membres ont engagé un dialogue ouvert et constructif. Les positions et les idées de chacun ont été présentées sous une forme nouvelle, moins conflictuelle. Un rapport présentant les nouvelles façons d'envisager le désarmement nucléaire proposées lors de ces réunions a été approuvé par consensus et communiqué à l'Assemblée générale.

L'une de ces nouvelles méthodes est décrite dans le document de travail présenté par 20 pays, dont le Danemark, lors de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, et s'intitule « Les jalons d'un monde

sans armes nucléaires » (NPT/CONF.2015/PC.III/WP.23). Ce rapport, dans lequel les membres du Comité s'efforcent de surmonter le fossé entre approches progressive et globale, mérite d'être examiné de plus près.

En 2013, la Conférence du désarmement n'a, une fois de plus, pas réussi à adopter un programme de travail. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de nouvelles avancées en 2014. À la lumière de ces considérations, il faudrait envisager la réunion d'un second groupe de travail, en vue d'approfondir et d'élargir les débats de 2013 et de surmonter les divergences des parties prenantes. Cette réunion pourrait avoir lieu après que le Groupe d'experts gouvernementaux aura terminé son travail et présenté son rapport à l'Assemblée générale. Tous les États dotés d'armes nucléaires devraient être incités à y participer.

Dans le même temps, tout en réaffirmant le droit de tous les États à participer aux négociations sur le désarmement, le Danemark considère qu'il faudrait réfléchir davantage au moyen de donner un souffle nouveau aux travaux de la Conférence du désarmement. On pourrait progresser dans ce sens en changeant de méthodes de travail et en réorganisant le format de la Conférence, notamment en proposant d'élargir sa composition, d'instituer un système de roulements et d'accorder une place plus importante aux représentants de la société civile et aux organisations internationales.

## **El Salvador**

[Original : espagnol]

[30 mai 2014]

J'ai l'honneur de vous informer, me référant à votre note du 20 février 2014 (ODA/29-2014/MNDN) relative à la résolution 68/46 de l'Assemblée générale intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » adoptée le 5 décembre 2013, que les forces armées d'El Salvador sont conscientes qu'il importe de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans la région et dans le reste du monde, de renforcer les liens et le climat de confiance et de sécurité entre les pays afin qu'ils puissent unir leurs efforts pour réduire les arsenaux nucléaires, ainsi que d'élaborer des stratégies et de prendre des engagements qui contribueront à la non-prolifération des armes nucléaires, le but étant de promouvoir la paix et la sécurité internationales.

La République d'El Salvador reconnaît le droit des États à produire de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et estime dès lors qu'il faut engager les États qui possèdent l'arme nucléaire à fournir des garanties de sécurité.

C'est la raison pour laquelle la République d'El Salvador a ratifié plusieurs traités et conventions relatifs à la non-prolifération et soutient le Plan d'action sur la sûreté nucléaire élaboré par le Directeur général de l'AIEA, en particulier en ce qui concerne le renforcement des mécanismes de préparation et d'intervention d'urgence, l'examen et le renforcement des normes de sûreté de l'AIEA et leur mise en œuvre, et l'évaluation de la vulnérabilité des installations nucléaires.

## France

[Original : français]

[30 mai 2014]

La France est pleinement engagée en faveur de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP, et de la poursuite des efforts qui permettront d'y parvenir, d'une façon qui promeuve la stabilité internationale. Pour cela, l'approche de la France est globale, progressive et concrète.

Dans le cadre multilatéral, la France a signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Elle plaide sans relâche dans les enceintes internationales pour le démarrage rapide à la Conférence du désarmement de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes (FMCT) conformément au document CD/1299 et au mandat qu'il contient. La conclusion de ce traité représente, de son point de vue, la prochaine étape logique en matière de désarmement nucléaire.

S'agissant des moyens, en particulier des enceintes, pour faire avancer les négociations multilatérales, la position de la France demeure la même que celle exprimée dans l'explication de vote prononcée au sujet de la résolution 68/46.

En particulier, la France considère que l'Assemblée générale des Nations Unies dispose des enceintes utiles et compétentes pour l'avancement des négociations multilatérales de désarmement, avec celles actées par la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement de 1978 (Première Commission, Commission du désarmement et Conférence du désarmement).

Pour cette raison, la France s'était efforcée en 2012 d'alerter l'Assemblée générale sur les conséquences probables de certaines initiatives qui avaient créé des enceintes parallèles. S'agissant de la création d'un groupe à composition non limitée, la France avait exprimé des préoccupations sur la cohérence entre cette initiative et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et son plan d'action de 2010, adopté par consensus. Les termes du rapport final du Groupe, dont la France a mis quelques éléments en exergue dans son explication de vote précitée, ont montré que ces préoccupations étaient fondées. Plus généralement, ces initiatives n'ont effectivement abouti qu'à rouvrir le débat sur l'approche « étape par étape » et sur la priorité de négociation.

Dans ce contexte, la France voit dans le lancement de travaux de substance sur le Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires à la Conférence sur le désarmement, bien plus que dans la poursuite des travaux du Groupe à composition non limitée, le moyen de faire avancer le désarmement nucléaire.

## Géorgie

[Original : anglais]

[30 mai 2014]

La Géorgie accueille avec satisfaction la résolution 67/56, par laquelle l'Assemblée générale a créé le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur

le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

La Géorgie partage l'objectif d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires. Il reste des obstacles majeurs à surmonter dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements.

La Conférence du désarmement devrait exercer une influence beaucoup plus grande et produire davantage de résultats dans son domaine de compétence, en particulier au vu du climat international de sécurité qui règne actuellement. Le monde d'aujourd'hui apporte de nouveaux défis à relever, mais ouvre également de nouvelles perspectives. La Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociations, a la capacité de relever les défis auxquels nous devons faire face. Nous avons suffisamment d'instruments à notre disposition, à la fois pour lutter contre les menaces et pour tirer le meilleur parti des perspectives qui s'offrent à nous.

Pour atteindre cet objectif, nous devons tout mettre en œuvre pour encourager la revitalisation de cette instance unique de négociations, qui a indéniablement joué un rôle crucial dans l'élaboration de plusieurs grands instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

La question de l'efficacité de la palette actuelle de traités et d'accords internationaux en vigueur dans ce domaine a été fréquemment soulevée. Certains États ont exprimé l'opinion selon laquelle plusieurs des mécanismes existants n'étaient sans doute pas parfaits et que l'on pourrait en établir de nouveaux si nécessaire.

La Géorgie insiste sur le fait que tout en négociant les instruments visant à répondre aux nouvelles exigences en matière de sécurité, la communauté internationale devrait s'attacher à rendre les mécanismes déjà adoptés véritablement universels. De toute évidence, le non-respect de ces instruments par certains États risque d'affaiblir de manière irrémédiable le système de sécurité en vigueur et avoir des retombées néfastes à grande échelle. Tout débat sur cette question ne peut être réaliste et efficace que si tous les États respectent de bonne foi les engagements qu'ils ont déjà pris et les obligations qui leur incombent au titre des documents existants, qui forment l'ossature du dispositif de sécurité en place. Chaque fois qu'un État manque à ses obligations, il entame la solidité de l'édifice.

Pour avancer sur la voie du désarmement nucléaire et éliminer le risque de conséquences humanitaires catastrophiques inhérent à l'emploi des armes nucléaires, la Géorgie suggère de mettre l'accent sur :

- L'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;
- L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
- L'universalisation de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement;
- L'universalisation de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

## **Iraq**

[Original : arabe]  
[20 mars 2014]

L'Iraq est favorable à l'application du principe du multilatéralisme dans le cadre des négociations sur le désarmement nucléaire, dans la mesure où il s'agit d'un élément fondamental qui contribue pour une part essentielle à garantir la transparence et la confiance mutuelle. L'Iraq encourage tous les États à participer à ces négociations, qui donnent de la crédibilité aux efforts déployés par la communauté internationale pour s'acquitter de la responsabilité collective qui lui incombe d'œuvrer en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, compte tenu de leurs effets hautement destructeurs. Il serait difficile de préserver la paix et la sécurité internationales sans solutions communes, concrètes et transparentes, lesquelles devraient être élaborées dans le cadre de négociations multilatérales à même de déboucher sur la conclusion et la mise en œuvre d'accords collectifs. De la même façon, les objectifs visés en matière de désarmement et de limitation des armements ne peuvent être atteints par des mesures individuelles ou unilatérales. Au contraire, leur réalisation nécessite des cadres de communication et de négociation multilatéraux, conformément à la Charte des Nations Unies.

Aussi l'Iraq est-il convaincu que l'Organisation des Nations Unies doit s'acquitter du rôle fondamental et important qui est le sien en œuvrant à la promotion du multilatéralisme, tant dans ses principes que dans la pratique, dans le cadre de négociations sur la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires.

L'Iraq attache une importance particulière à la Conférence du désarmement, qui est l'instance multilatérale au sein de laquelle se négocient les traités de désarmement. Il importe de redoubler d'efforts en vue de s'assurer que la Conférence pourra sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement et s'acquitter de nouveau du mandat qui lui a été confié.

## **Japon**

[Original : anglais]  
[29 mai 2014]

Conformément au paragraphe 8 de la résolution 68/46 intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », que l'Assemblée générale a adoptée en décembre 2013, le Japon présente au Secrétaire général ses vues sur les moyens à mettre en œuvre pour faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Comme le Ministre japonais des affaires étrangères, Fumio Kishida, l'a déclaré dans le discours sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires qu'il a prononcé à Nagasaki en janvier 2014, il est essentiel, avant tout, de bien comprendre l'aspect humanitaire du problème des armes nucléaires et de prendre sans relâche des mesures concrètes et réalistes fondées sur une évaluation objective de ce que sont réellement les risques nucléaires immédiats dans un contexte particulièrement dangereux. Bien que cette démarche puisse ne pas paraître le

moyen le plus direct de s'acheminer vers « un monde exempt d'armes nucléaires », le Japon estime qu'il s'agit en fait du chemin le plus court.

Le Japon a présenté au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires un document de travail intitulé « Les jalons d'un monde sans armes nucléaires ». La communauté internationale devrait se concentrer non pas sur les divergences mais sur les éléments faisant l'objet d'un consensus, et définir des jalons concrets en vue de la réalisation de cet objectif commun. Cette démarche pourrait se traduire par l'adoption de mesures parallèles et simultanées aux niveaux multilatéral, bilatéral et unilatéral.

S'agissant des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui font partie de plusieurs des jalons susmentionnés, le Japon considère la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires comme la prochaine étape logique sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il appuie, à cet égard, les travaux que le Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la résolution 67/53 consacre à la question, et attend avec intérêt d'en connaître les conclusions, qui pourront contribuer pour une part non négligeable aux futures négociations sur ce traité.

## Libye

[Original : arabe]

[15 avril 2014]

La Libye affirme son appui à la résolution 68/46 de l'Assemblée générale. Les États dotés d'armes nucléaires doivent prouver leurs bonnes intentions en établissant un calendrier pour l'élimination de leurs armes nucléaires que la communauté internationale puisse vérifier, et en menant des négociations, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Libye estime que le retard pris dans l'adoption de mesures concrètes visant à organiser des négociations sérieuses et constructives sur le désarmement nucléaire incite d'autres États à se procurer des armes nucléaires sous le prétexte de protéger leur souveraineté et leur sécurité nationale.

Nombre d'États considèrent les armes nucléaires comme un moyen de dissuasion, qu'ils cherchent à conserver ou à acquérir. Or, en réalité, ces armes constituent une menace et un grave danger pour toutes les parties qui en sont dotées. C'est la raison pour laquelle la Libye a renoncé à son programme nucléaire militaire et signé plusieurs instruments sur la question, dont le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi qu'un protocole additionnel sur les garanties généralisées.

La Libye demande aux États-Unis d'Amérique et à la Fédération de Russie de poursuivre les mesures concrètes et constructives qu'ils ont prises en 2009 en vue de réduire leurs arsenaux nucléaires. Elle les invite également à associer les autres États dotés d'armes nucléaires à ce processus et à établir un calendrier pour l'élimination totale de leurs armes nucléaires que la communauté internationale puisse vérifier.

La communauté internationale devrait tirer parti du climat politique international, qui est devenu très favorable et très encourageant, pour engager des négociations multilatérales plus sérieuses, animées par une volonté sincère d'instaurer la paix et la sécurité internationales et d'aboutir à un désarmement nucléaire total.

## Malaisie

[Original : anglais]  
[30 mai 2014]

La Malaisie constate que ces dernières années, des initiatives en faveur de la non-prolifération ont été menées hors du cadre qu'offraient le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la Conférence du désarmement. Bien qu'elle ait soutenu ces initiatives, la Malaisie constate avec regret que l'action menée à l'échelle multilatérale en faveur du désarmement nucléaire a peu progressé. Elle estime qu'il y a encore beaucoup de méfiance entre les États dotés d'armes nucléaires. Elle considère en outre qu'il n'y a pas, notamment parmi les États dotés d'armes nucléaires, de réelle volonté politique de changer le statu quo. La preuve en est que l'objectif que constitue le désarmement nucléaire n'a pas été poursuivi avec l'urgence voulue, tant dans le cadre qu'en dehors du Traité. La Malaisie engage les États à montrer la voie en œuvrant à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Vu la méfiance qui règne entre les États dotés d'armes nucléaires et le peu d'engagements pris au niveau politique, la Malaisie considère qu'il y a peu de chances que l'on aboutisse à un désarmement nucléaire complet et global, même si, dans le passé, la communauté internationale est parvenue à éliminer toute une catégorie de systèmes d'armes dans le cadre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

La Malaisie considère que le meilleur moyen de parvenir à un désarmement nucléaire complet et global serait d'engager des négociations en vue d'adopter un instrument juridiquement contraignant ou un ensemble d'instruments interdisant complètement les armes nucléaires. À la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, le Costa Rica et la Malaisie ont proposé un modèle de convention relative aux armes nucléaires (A/62/650). Ce modèle a aussi été présenté, en 2013, comme document de travail, à la session du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires.

Le modèle de convention passe en revue les questions juridiques, techniques et politiques à prendre en compte aux fins de l'avènement définitif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ce texte, ou certaines de ses parties, pourraient servir de base à la négociation d'un instrument juridiquement contraignant ou d'un ensemble d'instruments visant à interdire les armes nucléaires.

La Malaisie attache une grande importance à l'argument des incidences humanitaires des armes nucléaires. Cette initiative qui a, de toute évidence, recueilli l'appui d'une majorité de pays, devrait être au cœur des débats sur le désarmement nucléaire. La Malaisie espère qu'elle conduira à un processus diplomatique qui permettra d'élaborer, dans sa forme définitive, un instrument juridiquement contraignant interdisant la mise au point, la production, le stockage et l'emploi des armes nucléaires.

## Mexique

[Original : espagnol]  
[3 juin 2014]

Le Mexique a été l'un des États qui ont parrainé les résolutions 67/56 et 68/46 de l'Assemblée générale intitulées « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». L'objectif du Groupe de travail à composition non limitée créé conformément à la première de ces résolutions était d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, la Conférence du désarmement ayant, en plus de 15 ans, manqué à son mandat.

Les travaux du Groupe de travail ont donné lieu à un débat riche et dynamique qu'on n'avait pas vu depuis longtemps à la Conférence du désarmement ni même dans d'autres instances qui s'occupent de la question, tenu de manière ouverte, constructive, inclusive et transparente, et réunissant des États membres ou non de la Conférence et des représentants d'organisations internationales, de la société civile, de l'université et de la recherche universitaire. Le Groupe était présidé par le Costa Rica, qui n'est pas membre de la Conférence du désarmement, n'a pas d'armée et défend la paix dans divers domaines.

Adopté sans mise aux voix, le rapport final du Groupe de travail (A/68/514) propose diverses méthodes pour faire avancer ces négociations aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires et concernant ce à quoi elles devraient aboutir.

Le Mexique estime qu'il importe de tenir compte des enseignements tirés d'autres négociations récentes qui ont mené à l'adoption d'instruments juridiquement contraignants dont certains ont interdit des catégories particulières d'armements. Ces enseignements sont les suivants :

- L'établissement de liens entre les États, les organisations internationales et la société civile;
- La fixation d'objectifs nets pour la fin des négociations plutôt que de préalables à leur ouverture;
- La compréhension du raisonnement qui inspire les objectifs négociés. À cet égard, plus que leur utilité militaire, l'incidence humanitaire de ces armes a été le moteur de ces processus;
- Des débats fondés sur des éléments factuels, techniques et scientifiques qui étaient les arguments contre les armes nucléaires;

- La fixation par les participants, sans idée préconçue, d'objectifs concernant l'issue des négociations quel que soit le type ou le style de négociation adopté;
- Des consultations inclusives et informelles pour fixer le mandat des négociations à l'avance et non sur place.

## Norvège

[Original : anglais]  
[30 mai 2014]

La Mission permanente de la Norvège a l'honneur de présenter les vues sur les questions visées au paragraphe 8 de la résolution 68/46 de l'Assemblée générale.

Les 4 et 5 mars 2013, la Norvège a organisé une conférence sur les incidences humanitaires des détonations d'armes nucléaires, qui avait pour but de faciliter un débat factuel sur des aspects de ces détonations dont il n'a pas été question depuis plusieurs années dans le cadre du désarmement nucléaire. Cette conférence a contribué à renouveler et à élargir la conscience et le souci de ce désarmement.

La résolution 67/56 de l'Assemblée générale ayant été appliquée et le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires ayant rempli son mandat, nous jugeons inutile de poursuivre cet exercice car il vaudrait mieux s'appliquer à renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sa mise en œuvre, notamment le plan d'action de la Conférence des Parties au Traité chargée de son examen en 2010. La Norvège compte contribuer activement à la réussite de celle de 2015.

## Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]  
[29 mai 2014]

La Nouvelle-Zélande a apprécié la possibilité – offerte par le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires – d'examiner en profondeur non seulement les questions du processus mais aussi de la substance du désarmement nucléaire afin de sortir de l'impasse des mécanismes en cause.

La Nouvelle-Zélande s'est jointe à la Coalition pour un nouvel ordre du jour afin de présenter au Groupe de travail des idées sur l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires : en substance, les futurs travaux de désarmement nucléaire devraient être guidés et animés par un engagement en la matière qui serait clair, juridiquement contraignant, multilatéral et assorti de repères et de délais précis. La Coalition a explicité cette position dans son document de travail sur l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires présenté à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2015 (NPT/CONF.2015/PC.III/WP.18).

À titre national, la Nouvelle-Zélande s'est vivement intéressée à toutes les voies prometteuses de progrès vers le désarmement nucléaire. Au nom de 125 États, elle a fait en 2013, à la Première Commission de l'Assemblée générale, une déclaration sur les incidences humanitaires des armes nucléaires qui a fait suite à des déclarations semblables faites à l'Assemblée générale en 2012 et aux première et deuxième sessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015. Elle a activement participé aux conférences d'Oslo et de Nayarit sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et elle appuie l'initiative de l'Autriche visant à organiser une troisième conférence en décembre 2014. Elle a appuyé la tenue en septembre 2013 de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire et sa résolution de suivi.

Lors des travaux du Groupe de travail à composition non limitée, la Nouvelle-Zélande a animé une table ronde sur le droit international concernant le recours aux armes nucléaires et elle continue de penser qu'il serait utile de poursuivre les travaux sur cette question, par exemple en étudiant l'évolution récente du droit international dans les domaines intéressant les armes nucléaires, y compris le droit international humanitaire, le droit pénal international, le droit des droits de l'homme et le droit de l'environnement.

La Nouvelle-Zélande souligne que les travaux futurs sur le désarmement nucléaire devraient tenir compte des idées et de la participation de tous les États et des autres acteurs pertinents comme la société civile, les parlementaires et les organisations internationales et devraient être axés sur les considérations humanitaires. Le Groupe de travail à composition non limitée a été pour cela une excellente instance et, si d'autres organes ne réussissent pas à faire avancer les négociations multilatérales de désarmement nucléaire, il faudra le recréer.

## **Panama**

[Original : espagnol]

[23 mai 2014]

Membre de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Panama a participé au Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. La Mission permanente du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies a parrainé la déclaration conjointe sur les incidences humanitaires des armes nucléaires ainsi que les projets de résolution sur la transparence dans les armements et sur l'action commune vers l'élimination totale des armes nucléaires. De plus, elle a concouru aux résolutions concernant le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'à la consolidation du régime créé par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) et par ses amendements.

Le Panama a ratifié et incorporé dans sa législation, entre autres, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Il a voté en faveur de la résolution sur la conclusion d'arrangements internationaux effectifs

pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.

## **Pays-Bas**

[Original : anglais]  
[29 mai 2014]

Les Pays-Bas estiment que le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires s'est révélé utile car il a donné à la communauté internationale la possibilité de débattre du désarmement nucléaire dans un cadre ouvert à la participation de tous les États Membres. Les États et la société civile ont participé et contribué sur un pied d'égalité aux débats informels, dont le Groupe de travail a élevé la teneur en se concentrant sur les points communs et non sur les différences. Les Pays-Bas ont coprésidé le Groupe lorsqu'il a débattu de la vérification et de la transparence et ils ont participé activement au débat par des interventions régulières. En tant qu'amis de la présidence ils ont eu part à la rédaction du rapport final. Tous ces éléments positifs ont permis de faire déboucher les travaux du Groupe sur un rapport adopté par consensus.

La question est de savoir si un suivi des travaux du Groupe ferait avancer la communauté internationale vers des négociations de désarmement nucléaire. Les Pays-Bas sont d'avis que la réussite du Groupe est largement due aux circonstances dans lesquelles ses travaux ont eu lieu. Beaucoup d'États avaient exprimé leur frustration devant l'impasse à la Conférence du désarmement et devant le rythme du désarmement nucléaire. Le Groupe de travail à composition non limitée a capté ces frustrations et ouvert la voie à d'autres initiatives comme les conférences relatives aux incidences humanitaires des armes nucléaires et la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire. De plus, les Pays-Bas estiment que, dans les débats sur le désarmement nucléaire, les États qui possèdent des armes nucléaires devraient être présents. Or, parmi eux, seuls l'Inde et le Pakistan ont participé au Groupe de travail à composition non limitée.

Toutefois, l'idée des éléments de base évoquée lors des travaux du Groupe de travail mérite d'être creusée. Les États participants ont généralement admis que, quelle que soit la méthode choisie (procéder par étapes ou élaborer une convention sur les armes nucléaires), il fallait identifier les divers éléments de base nécessaires à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. À cette fin, les Pays-Bas se sont portés coauteurs du document de travail proposé en la matière par le Japon et présenté au Groupe de travail ainsi qu'à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 et à la Conférence du désarmement : d'autres instances de désarmement en sont donc saisies.

Malgré la contribution du Groupe de travail, les Pays-Bas ne sont pas convaincus qu'un suivi serait la manière optimale de procéder.

## Suisse

[Original : anglais]  
[1<sup>er</sup> juin 2014]

La création en 2013 du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires a prouvé que la communauté internationale voulait qu'on fasse davantage pour ce désarmement.

Les débats au Groupe de travail ont bien montré que la réalisation constante de progrès importants vers le désarmement nucléaire incombe à la fois aux États non dotés d'armes nucléaires et à ceux qui en ont. À cet égard, la Suisse renvoie à ses activités d'appui à la mise en œuvre du plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. De plus, la Suisse a participé activement aux débats sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui ont fait valoir la nécessité d'avancer plus résolument vers l'objectif commun d'un monde sans elles.

La Suisse a trouvé encourageants, au Groupe de travail, les débats ouverts, constructifs, transparents et interactifs entre États Membres, qui ont aussi bénéficié de la participation active de la société civile.

La Suisse s'est félicitée de l'adoption par l'Assemblée générale du rapport du Groupe de travail, dont plusieurs recommandations méritent d'être encore examinées.

Les débats sur les diverses méthodes de désarmement nucléaire sont d'un intérêt particulier. Il en est ressorti que, s'il n'y a certes pas de solution simple pour y parvenir, il faudra des mesures plus ambitieuses et systématiques pour créer un monde sans armes nucléaires. À cet égard, la Suisse jugerait judicieux d'approfondir les discussions sur la méthode des éléments de base, de voir comment ils s'inséreraient dans le cadre d'un monde sans armes nucléaires et comment on pourrait les édifier autour du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité interdisant les essais nucléaires.

La Suisse se félicite de ce que le rapport du Groupe de travail à composition non limitée ait été transmis à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, ce qui pourra aider aux efforts en cours pour enrichir la dialectique du désarmement nucléaire.

Le Groupe de travail s'est révélé très précieux et il faudrait peut-être le reconstituer en temps utile. Les États Membres pourraient envisager de le faire au lendemain de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, afin de faire le point des progrès et d'examiner les moyens éventuels d'avancer. Si les progrès des cadres du désarmement nucléaire restent fugaces, le Groupe pourra contribuer à renforcer la confiance et à recenser les moyens de progresser.

Si le Groupe de travail à composition non limitée est reconstitué, la Suisse espère qu'il aidera à progresser vers un monde sans armes nucléaires, notamment en étudiant davantage les choix concrets permettant de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, par exemple en élaborant des

instruments juridiques qui s'ajouteraient au cadre juridique international actuel. La participation active de tous les États dotés d'armes nucléaires est primordiale à cet égard.

La Suisse espère aussi que la mise en œuvre de la résolution 68/46 aidera à sortir de l'impasse les mécanismes du désarmement et en particulier la Conférence du désarmement.

## **Ukraine**

[Original : russe]  
[1<sup>er</sup> juin 2014]

L'Ukraine s'est toujours montrée disposée à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire et, à cet effet, a activement participé aux travaux des organes des Nations Unies qui examinent les questions du désarmement, de la paix et de la sécurité.

L'Ukraine a donné et donne l'exemple d'un pays fidèle à sa proclamation d'État non nucléaire malgré les circonstances difficiles où l'a mise la politique agressive du régime de Poutine. L'attitude hypocrite du Kremlin a provoqué non seulement l'occupation d'une partie du territoire ukrainien mais aussi la déstabilisation de la situation dans l'est du pays.

À la différence de la politique suivie par la Russie, qui n'a pas reconnu avoir violé le Mémoire concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Mémoire de Budapest), l'Ukraine s'est constamment conformée à ses obligations internationales. Dans une déclaration commune faite par elle et par les États-Unis d'Amérique au Sommet sur la sécurité nucléaire de mars 2014 à La Haye, l'Ukraine a réaffirmé sa fidélité au principe de non-prolifération des armes nucléaires, renforçant ainsi son autorité en matière de sécurité et de non-prolifération nucléaires.

De plus, l'Ukraine participe activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 67/53 de l'Assemblée générale et chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.